



Jean-François **ELIAOU**

**DÉPUTÉ** de l'Hérault



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Photovoltaïque : un plan d'action pour atteindre la neutralité climatique en 2050**

Le 20 janvier 2022

Dès les premiers jours du mandat, le climat s'est trouvé au plus haut de l'agenda de la majorité : **l'objectif de neutralité carbone en 2050** a été adopté très rapidement. Cet engagement fort que nous menons pour lutter contre le changement climatique s'est accompagné de mesures concrètes, notamment en matière énergétique.

**Nous avons voté pas moins de seize lois depuis 2017 pour l'environnement.** Dans le but d'atteindre la neutralité climatique, la loi Climat et Résilience a joué un tournant pour ancrer l'écologie dans le cœur de la société française.

En plus des diverses dispositions que nous avons adopté pour préserver notre biodiversité et accélérer notre transition, nous avons consacré 30 milliards € pour la relance verte, notamment dans les domaines de rénovation énergétique, l'économie circulaire, la transition agricole, mais également les infrastructures et mobilités vertes.

En 2021, le photovoltaïque représentait plus de 2% de la production électrique française, soit 12 GW. Cette énergie renouvelable, locale, fiable et bon marché connaîtra un essor massif dans les années à venir. Le Gouvernement a présenté, fin 2021, un **plan d'action pour soutenir le développement du photovoltaïque en France.**

Ainsi, la loi Climat et Résilience, promulguée fin août 2021, a permis de renforcer les obligations d'installation de panneaux photovoltaïques et de toitures végétalisées sur les entrepôts, les hangars et les parkings. A cette mesure s'ajoute un dispositif de soutien spécifique pour les installations sur les bâtiments et terrains dégradés.

Dans l'objectif de **mobiliser de nouvelles surfaces, tout en minimisant les impacts environnementaux**, le ministère de la Transition écologique publiera régulièrement des appels d'offres incluant des enveloppes dédiées aux projets sur toitures.

C'est ainsi que d'ici 2025, pas moins de 1.000 projets photovoltaïques verront le jour sur le foncier public.

Une étude approfondie pour mieux quantifier l'**impact des installations photovoltaïques sur l'artificialisation des sols et la biodiversité** sera aussi lancée début 2022 par les services de l'État et ses opérateurs. Afin de soutenir un grand nombre de projets, mêmes privés, **les procédures administratives seront allégées** pour les petits projets et les autorisation d'urbanisme seront délivrées par le maire.

Pour garantir le développement du photovoltaïque dans notre pays, **l'accompagnement des acteurs et des développeurs de projets reste essentiel**. Cette année, un audit sera donc lancé par le ministère de la Transition écologique auprès des différentes catégories de porteurs de projets comme les collectivités, les agriculteurs ou encore les PME.

Un des objectifs de la loi Climat et Résilience est aussi de diminuer les coûts de raccordement électrique pour les petits projets. Le ministère de la Transition écologique et l'Ademe financeront à hauteur de 5 millions € sur 3 ans un réseau de conseillers en éolien et photovoltaïque pour aider les collectivités souhaitant monter des projets ou en accueillir sur leurs territoires. Pour finir, **un label « Villes et départements solaires »** a été créé afin de valoriser l'engagement des collectivités locales dans le déploiement de l'énergie solaire.

Les risques liés au dérèglement climatique et à l'érosion de la biodiversité ne connaissent pas de frontière. Pour être efficace, notre action ne peut être que collective. En ce sens, **le député Jean-François ELIAOU se rendra à La Boissière, à la rencontre du groupe Cap Energie, qui développe le solaire dans la 4<sup>e</sup> circonscription de l'Hérault.**

## Contacts presse

Türkân ILHAN | Assemblée nationale | Paris  
turkan.ilhan@clb-an.fr – 07.89.62.27.16 – 01.40.63.74.77

Edith SCHMITT | Permanence parlementaire | Gignac  
contact@jeanfrancoiseliaou.fr – 07.87.64.22.29 – 04.67.02.68.10